



Certificat des personnes de référence pour la démence – AUTOMNE 2026

Programme de 84 heures 30 en 13 journées de 9h30 à 17 heures, sous la supervision scientifique de Valentine Charlot et Caroline Guffens, reconnu par la Ministre de la Santé pour la période du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2026. Les journées sont dispensées dans la salle de formation du Bien Vieillir : rue Mazy 90 - 5100 Jambes à des groupes de maximum 20 participants, montant de 1050 euros pour une inscription par un particulier (paiement échelonné possible), 1150 euros pour une inscription par une institution.

Les dates en un coup d'œil : les vendredis 4, 11, 18 et 25 septembre ; 2, 9 et 16 octobre ; 6, 13, 20 et 27 novembre ; 4 et 11 décembre ; remise des travaux le 18 décembre ; examen écrit le mercredi 6 janvier 2027 de 9h30 à midi

Programme et horaire (et répartition des modules)

| | | | |
|-------------------------------|--------------|---|---|
| J1 : vendredi 4 septembre | 9h30 à 11h15 | Accueil et introduction : les missions légales du référent pour la démence. Module A | Caroline Guffens, co-fondatrice et co-directrice, juriste et gérontologue |
| | 11h30 à 13h | Des guides pour notre travail : les valeurs et l'éthique de l'accompagnement en théorie et en pratique. Module A | Caroline Guffens |
| | 14h à 17h | Missions du référent : viser la qualité de vie : de quoi parle-t-on ? Contexte sociétal et éthique du vieillissement – recensement d'études. Module D | Julie Mathot, Psychologue, collaboratrice LyAge |
| J2 : vendredi 11 septembre | 9h30 à 17h | Comprendre le vieillissement cognitif difficile, capacités et difficultés, adapter l'accompagnement. Module B | Auréli MICELI, personne de référence pour la démence, docteure en psycho |
| J3 : vendredi 18 septembre | 9h30 à 17h | Les expressions comportementales présentes dans le vieillissement cognitif difficile : mieux les comprendre - Travail avec une méthode de réflexion en équipe sur base de la méthode de résolution de problèmes DECODE. | Stéphanie Noel, personne de référence pour la démence. |



| | | | |
|----------------------------------|-------------------|---|--|
| | | Module B | |
| | 15h à 17h | Application et transfert en réunions pluridisciplinaires - ma posture par rapport à mes collègues. Module C | |
| J4 : vendredi 25 septembre | 9h30 à 17h | Communiquer avec des personnes au vieillissement cognitif difficile. Et Rebouclage J2 et 3 – mon rôle de référent. Module C | Nathalie Dehard, infirmière et haptonome |
| J5 : vendredi 2 octobre | 9h30 à 17h | Cap ou pas cap | Chloé Caudoux, psychologue et personne de référence pour la démence |
| J6 : vendredi 9 octobre | 9h30 à 17h | La gestion de projets et le plan d'action de la personne de référence pour la démence - Construire un plan d'action étapes par étapes – tutoriel pratique (état des lieux et causes et OG) Module A | Caroline Guffens |
| J7 : vendredi 16 octobre | 9h30 à 12h30 | Les droits des personnes âgées : loi sur les droits des patients - Protection de la personne vulnérable. Module D | Marie Lieffrieg, juriste chez Droits Quotidiens |
| | De 13h30 à 17h | Le cadre juridique de l'hébergement des personnes âgées et les outils institutionnels utiles aux personnes de référence pour la démence et l'interdisciplinarité Module C | Caroline Guffens |
| J8 vendredi 6 novembre | 9h30 à 12h30 | Plan d'action et théorie et en pratique (OP – actions - évaluation des actions au regard des objectifs et rebouclage). | Caroline Guffens |



| | | | |
|----------------------------------|----------------|---|---|
| | | Module A | |
| | De 13h30 à 15h | Mise en place du rôle du référent et du plan d'action en théorie et en pratique - Témoignage Module A | Vinciane Maréchal, personne de référence pour la démence |
| | De 15 à 17h | Médication et hospitalisation dans le cadre d'un vieillissement cognitif difficile. Module B | Catherine Magnette, gériatrie au CHR de Namur, Cheffe de service (ou une collaboratrice) |
| J9: vendredi 13 novembre | 9h30 à 10h30 | La capacité décisionnelle chez les personnes au vieillissement cognitif difficile Module C | Claire Rommelaere, docteure en droit. |
| | 10h30 à 13h | L'entrée en maison de repos et ses enjeux – le défi de l'adaptation : comment inclure le candidat et l'aider à s'adapter ? Module D | Lydia Lassaux, psychologue |
| | 14h à 17h | Les proches : mieux comprendre pour mieux épauler. Quels soutiens le référent peut-il leur apporter ? Outils et communication Module C | |
| J10 : vendredi 20 novembre | 9h30 à 13h | La contention : définition, objectifs, cadre d'usage, effets secondaires, procédure décisionnelle et rôle de chacun, alternatives. Module D Place des familles par rapport à la contention et partenariat par rapport à la gestion du risque. Module C | Caroline Guffens |
| | De 14 à 17h | Communiquer dans l'équipe, avec les résidents, les familles, la hiérarchie – Exercice et mise en avant des principes de | Nathalie Dehard |



| | | | |
|---|--------------|--|--|
| | | communication Module C | |
| J11 : vendredi 27 novembre | 9h30 à 13h | Quels lieux de vie pour les personnes en difficultés cognitives Module D. | Chantal Dehon, fondatrice de cosy story |
| | 14h à 17h | Aménager les lieux de vie individuels et collectifs : éléments soutenant l'orientation et l'appropriation du lieu – impact de l'environnement sur les capacités cognitives. Module D | Deborah Dubreucq |
| J12 : vendredi 4 décembre | 9h30 à 13h30 | Réaliser un plan de formation Module E | Isabelle Van Pachterbeke, formatrice et coach |
| | 14h30 à 17h | Communiquer avec assertivité et être porteur de changement dans l'équipe. Module C | |
| J13 : vendredi 11 décembre Journée en déplacement au Grand Pré à Wépion | 9h30 à 12h | Vie collective, animation, aménagements soutenant : quels rôles pour le référent ? Module D | Deborah Dubreucq, personne de référence pour la démence |
| | 13 à 15h | Visite du lieu et débriefing Module C | Dominique Dachet, personne de référence pour la démence et ses collègues |
| | 15 à 17h | Clôture du module et démarrage de la fonction Module C | Deborah Dubreucq et Caroline Guffens |



Critères d'accès

Le Bien Vieillir permet l'accès à la formation à tout professionnel désireux d'y participer, qu'il soit déjà actif dans le secteur des maisons de repos ou pas ou qu'il soit actif dans un autre secteur en lien avec l'accompagnement des personnes âgées. Veuillez noter toutefois que pour que votre fonction soit prise en considération pour un financement au sein des maisons de repos, vous devez posséder un des titres initiaux suivants:

- o infirmier ;
- o graduat ou baccalauréat ou licence ou master en kinésithérapie;
- o graduat ou baccalauréat ou licence ou master en logopédie;
- o graduat ou baccalauréat en ergothérapie;
- o graduat ou baccalauréat en thérapie du travail;
- o graduat ou baccalauréat en sciences de réadaptation
- o graduat ou baccalauréat en diététique;
- o graduat ou baccalauréat ou licence ou master en orthopédagogie;
- o graduat ou baccalauréat ou post-graduat ou master en psychomotricité;
- o licence ou master en psychologie;
- o graduat ou baccalauréat d'assistant en psychologie et assimilés;
- o graduat ou baccalauréat d'assistant social et assimilés;
- o "gradaat of bachelor in de gezinswetenschappen";
- o licence ou master en gérontologie;
- o graduat ou baccalauréat d'éducateur.

Sont dispensés de la formation de 70 heures :

- a) les praticiens de l'art infirmier (bachelier ou équivalent) ayant le titre d'infirmier spécialisé en santé mentale ou gériatrique ou une licence ou un master en gérontologie ou en gériatrie;
- b) les candidats à la fonction de personne de référence pour la démence qui, après le 1 er janvier 2005 et avant le 31 décembre 2011, ont suivi une formation d'au moins 90 heures, comprenant les matières visées ci-avant, et reconnue comme suffisante par la Commission de convention entre les maisons de repos, maisons de repos et de soins, centre de soins de jour et les organismes assureurs;
- c) les candidats à la fonction de personne de référence pour la démence qui, après le 1 er janvier 2005 et avant le 31 décembre 2011, ont suivi une formation d'au moins 60 heures, comprenant les matières visées ci-avant, reconnue comme suffisante par la Commission visée au point b), et qui travaillent dans le secteur des soins aux personnes âgées depuis au moins trois ans. (AGW du 16/09/2021)

Pour les autres formations : il appartient au centre de formation d'évaluer si des dispenses particulières peuvent être accordées. Au Bien Vieillir, nous considérons que notre module est trop spécifique, ancré dans le terrain et que les journées sont trop imbriquées les unes dans les autres pour pouvoir en dispenser qui que ce soit. S'il est vrai que les thèmes (indiquées sur le certificat) sont larges, ils sont déclinés dans notre programme de manière très précise et concrète et se fondent sur une trame commune de méthode de résolution de problème et de gestion de projet de type plan d'action. L'ensemble du module doit être suivi, aucune dispense particulière ne pourra être accordée.



Pédagogie

Les formateurs

Différents formateurs se succèdent au cours de la formation. Certains sont des collaborateurs habituels du Bien Vieillir qui délivrent, dans le cadre de ce programme, des supports de formation créés par le Bien Vieillir. D'autres sont des experts invités spécialement pour ce module afin d'apporter leur expertise particulière.

Peu importe la nature de leurs relations avec le Bien Vieillir, les formateurs se connaissent et travaillent en partenariat. Ils cumulent tous une formation théorique importante dans leur domaine avec une expérience pratique dans l'accompagnement des personnes âgées en institution ou à domicile. Ils partagent tous l'approche nuancée et multifactorielle du vieillissement cognitif difficile portée par le Bien Vieillir.

La formation

Le programme de la formation de base du référent pour la démence est divisé en 5 modules (AGW du 16/09/2021):

- A) La gestion de projets (douze heures).
- B) La connaissance des troubles cognitifs/démence (quinze heures).
- C) La communication appliquée à la prise en charge d'une personne présentant des troubles cognitifs (dix-huit heures).
- D) L'accompagnement des résidents (dix-huit heures).
- E) La transmission des savoirs et la formation (quatre heures).

Au Bien Vieillir, nous avons imbriqué ces matières les unes dans les autres pour former un tout cohérent, dans la continuité, avec une logique éprouvée et sans cesse améliorée au cours des précédents modules. Elles ne sont donc pas présentées par module.

La pédagogie

Les formations du Bien Vieillir soutiennent son objectif global d'amener un changement progressif de regard et de pratiques envers les personnes âgées et ceux qui les accompagnent. Nos formations veulent éviter d'étiqueter ou de mettre sur des routes toutes tracées. Scientifiquement, humainement et éthiquement fondées, elles regardent l'humain avant la « maladie » quelle qu'elle soit et les capacités avant les déficits. Elles l'ont toujours fait. Un important travail sur les **représentations** tant sociétales que personnelles est proposé et ancre le module, sachant que la manière dont nous nous représentons la vieillesse influe sur la manière dont nous l'abordons et l'accompagnons.

Au Bien Vieillir, l'objectif de la formation est son **transfert dans les pratiques** et les thèmes de formation sont directement mis en lien avec le quotidien et les préoccupations des participants. Ce sont les exemples et les exercices qui permettent d'amener les concepts théoriques. Nous



confrontons les pratiques à la norme et essayons, avec les participants et à l'aide d'exemple, de combler le fossé, d'apporter des réponses aux problèmes vécus par les professionnels tout en leur donnant de nouvelles pistes et clés de compréhension qui dépassent les idées reçues sur le vieillissement ; des clés qui questionnent l'histoire et le vécu, mon approche, ma communication, l'environnement, l'organisation ; des clés qui dépassent le fatalisme et fondent un accompagnement bienveillant.

Par conséquent, l'**implication** des participants est importante. Ils seront régulièrement amenés à travailler en petits groupes et à construire ensemble des réponses aux problématiques rencontrées. Notre pédagogie se fonde sur l'intelligence collective qui non seulement mutualise les richesses, expériences et atouts personnels, responsabilise les participants, les valorise, mais amène aussi une transformation identitaire progressive. Des temps de réflexion, de réappropriation personnelle et de transfert des concepts vus au cours seront aussi prévus.

L'immersion dans une maison de repos

Certifiant des référents pour la démence en maison de repos, nous souhaitons que les participants, quelle que soit leur réalité professionnelle, découvrent les différentes réalités de ce secteur. Nous souhaitons aussi surtout amener les futurs référents à prendre la place, une journée, d'un résident ayant des troubles cognitifs. Tous les participants seront dès lors amenés à s'immerger une journée avec des personnes ayant des troubles cognitifs, à prendre une autre posture, non plus professionnelle mais de résident, avec des difficultés cognitives. Cette immersion se déroule en dehors des heures de formation et au sein d'un lieu qui n'est pas le lieu de travail habituel du futur référent le cas échéant. Elle fait l'objet d'un travail écrit qui participe à la certification.

Le plan d'action

Ainsi que la réforme le demande, notre module s'articule autour du plan d'action, dans une logique de gestion de projet. Les participants sont amenés à rédiger une partie de leur plan d'action du référent grâce à une formation théorique et un accompagnement méthodologique pas à pas. Ce plan constitue aussi une part de la certification.

L'examen

Un examen théorique permet de valider les connaissances acquises, par des questions théoriques, de mise en situation et de réflexion.



Les modalités de certification

Le « certificat de personne de référence pour la démence » est certificatif. Pour réussir avec fruit la formation de base, le candidat doit réussir les 5 modules suivants (chaque module doit être réussi) :

- A. La gestion de projets ;
- B. La connaissance des troubles cognitifs/démence ;
- C. La communication appliquée à la prise en charge d'une personne présentant des troubles cognitifs ;
- D. L'accompagnement des résidents ;
- E. La transmission des savoirs et la formation.

La réussite du certificat sera validée par :

1. La présence effective aux cours : sur présentation d'un justificatif recevable, l'organisme de formation peut accorder la dispense de maximum 1 journée pour l'ensemble de la formation. Si d'autres cours n'ont pas été suivis, pour n'importe quelle raison, ils devront l'être dès que le module sera à nouveau organisé. L'obtention du certificat est conditionnée par le suivi effectif des cours.
2. La rédaction d'un rapport après l'immersion : comptant pour 100% des modules C et D ; A rendre pour le 19 mai.
3. La réalisation d'un plan d'action : comptant pour 100 % du module A ; A rendre pour le 19 mai avec son argumentaire.
4. Un examen écrit pour 100 % des module B et E, Mercredi 13 mai de 9h30 à 11h30.

| | A | B | C | D | E |
|-----------------------------|--------------|---------------|--------------|--------------|---------------|
| Plan d'action (18/12) | 100% ... /20 | | | | |
| Rapport d'immersion (18/12) | | | 100% ... /20 | 100% ... /20 | |
| Examen écrit (06/01) | | 100 % ... /20 | | | 100 % ... /20 |

Le total par module est constitué d'une cote en lettre : 19 : TB+, 18 : TB, 17 : TB-, 16 : B+, 15 : B, 14 : B, 13 : S+, 12 : S, 11 : S-, 10 : I+, 9, I, 8 : I-

Vendredi 15 janvier 2027 18h30 : Soirée de clôture, d'évaluation du module et de remise des diplômes

Bienvenue dans notre certificat !

